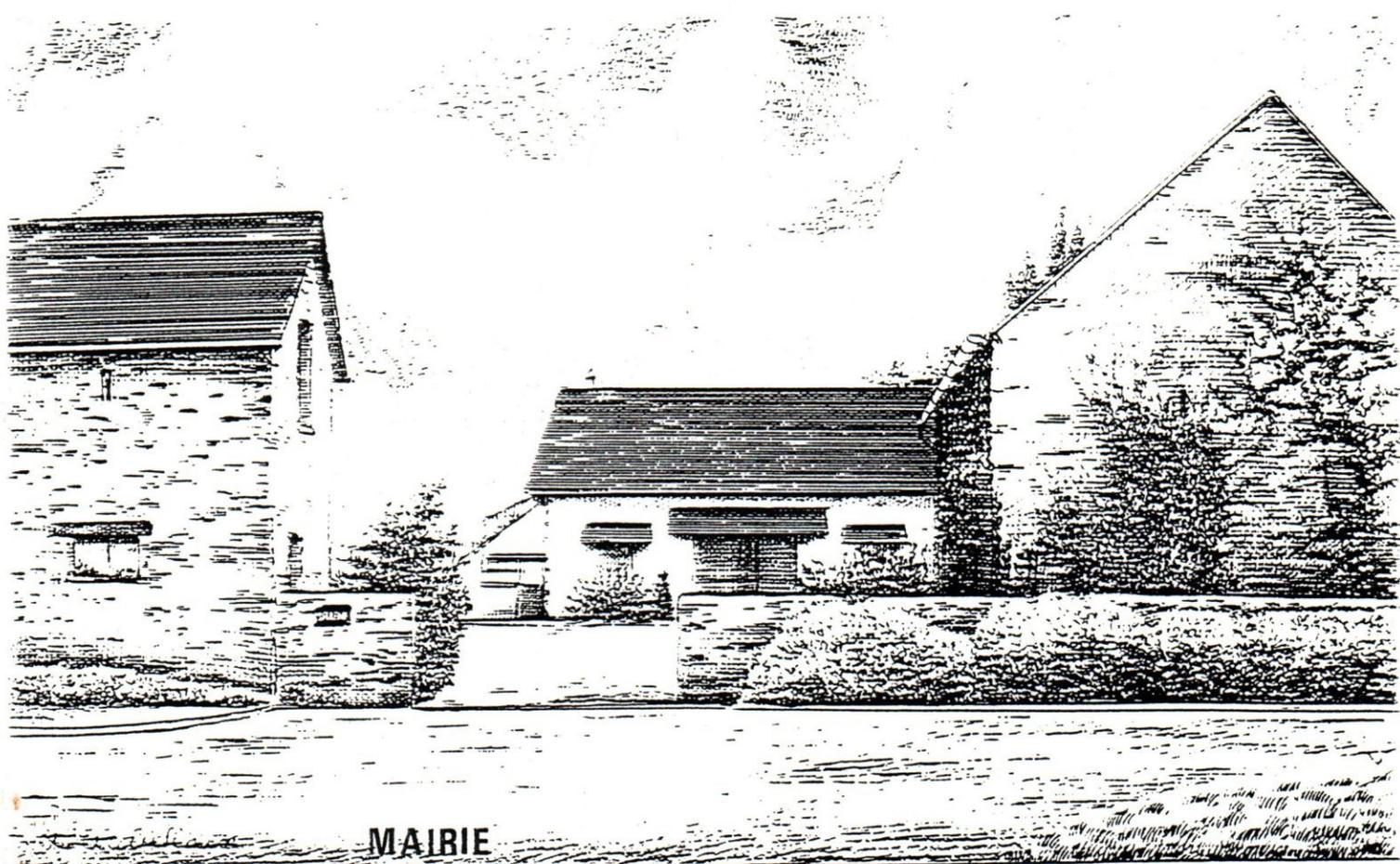


BULLETIN

MUNICIPAL



LOUVIGNE

No. 21

JUILLET 1993

L'INTERCOMMUNALITE QU'EN EST-IL ?

S'il est un sujet d'actualité qui occupe particulièrement les élus, c'est bien l'intercommunalité.

En effet le District de LAVAL créé en 1963 ne remplit pas pleinement les fonctions de la nouvelle législation et c'est pour cette raison qu'il doit se réactualiser ou se dissoudre.

Il pourrait se transformer, en communauté de communes, permettant à chacune des collectivités locales de participer ensemble, à l'aménagement du territoire, aux actions de développement économique ou d'autres projets comme le logement, la voirie etc.....

Cette formule ne sera pas la panacée.

- Apportera-t-elle un plus ?
- Permettra-t-elle de faire plus d'économies ?
- Peut-être est-elle un premier pas vers la diminution des prérogatives des élus !

On peut le craindre

Souhaitons que cette réforme se fasse dans la concertation ou chacune des collectivités puisse bénéficier de cette réforme.

Beaucoup de chemin reste à faire pour déterminer la formule la mieux adaptée.

Le Maire

Claude LANDELLE

COMPTE RENDU DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 1ER SEMESTRE 1993

VOIRIE

Les intempéries ont provoqué des travaux de première urgence en début janvier :

- réfection de la traversée de chaussée sur le C.D. 131 afin d'améliorer l'écoulement des eaux de pluie (coût 6500F.TTC)
- réalisation d'une tranchée drainante pour assainir la chaussée de la route de l'étang au niveau du terrain de tennis (coût 5600F.TTC)

Parking salle de loisirs

Dans le but d'améliorer la qualité du revêtement du parking, le conseil municipal a opté pour un sablage compacté (coût 24 000F.TTC)

Aménagement du carrefour Place des Sports

Après une période probatoire semblant donner satisfaction à tous les travaux d'aménagement définitif ont débuté début juin et sont en voie d'achèvement (coût 49 700 F.TTC)

Entrée chemin de la Richardais

Pour les besoins de trafic poids lourds vers la Richardais, un élargissement de l'accès au CD 131 s'est avéré nécessaire (coût des travaux 8 000F.HT)

Commission voirie

La commission voirie a établi, comme suit, le programme de l'entretien voirie pour 1993 :

- chemin des Roches : bande de roulement + fossés
- chemin de Bouleuron - Bonnelière : point à temps et classés prioritaires pour le prochain programme
- Chemin de la Henrière : fossés à refaire (en partie à charge des propriétaires riverains)

Travaux divers :

- Pont à relever chemin de la Giraudière
- élargissement de l'entrée du chemin de la Richardais
- nettoyage des ponts route de l'étang et de la doyère
- aménagement d'une zone de roulement à la décharge de la route de la Doyère
- installation d'un panneau de réglementation à ce dépôt

Attribution de pierre :

- 1 camion parking cimetière
- 1 camion Parking route d'Argentré
- 1 camion chemin du Grand Aulain

En outre la commission se charge d'établir l'inventaire des chemins communaux et privés et de recenser les besoins en matière de signalisation des entrées de ferme.

P.O.S.

Le plan d'occupation des Sols, en cours de révision sera soumis à l'enquête publique du 7 Juin au 6 Juillet inclus en mairie.

TRAVAUX DIVERS

Pour compenser la perte d'usage d'une partie du terrain vendue à Mr et Mme CHEMINEAU, le Conseil Municipal a décidé l'ouverture d'une porte de garage et réfection de la façade du garage loué à Monsieur GUESDON, Place Saint Martin.

Installation d'un panneau d'affichage sous l'abri-bus scolaire pour les besoins des associations sportives.

Réfection du mûr et de l'entrée du logement de l'école.

CANTINE GARDERIE : TARIFS

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité, d'appliquer une augmentation d'environ 3 % sur les tarifs cantine - garderie à compter du 1er Mars 1993, soit :

- repas adulte : 25 F.
- repas enfant : 14,95 F.
- garderie : 8,75 F.

Bilan garderie pour année civile 1992 : - 3 100 F.

Bilan cantine pour année civile 1992 : - 32 000 F.

Moyenne de fréquentation à la cantine de 26 enfants par jour

Ces raisons ont contraint le conseil municipal à réduire d'une heure journalière le temps de travail de Madame LEROYER à compter du 15 mars 93.

CONVENTION A.D.D.M.

L'association départementale pour le développement musical interviendra à nouveau en 1993 dans les trois classes de l'école. Le coût de ces interventions est fixé à 1 923 F. pour 1993.

AGENCE POSTALE

Le dernier bilan fait apparaître une régression de 31 % du trafic guichet La Direction commerciale des P et T a proposé une entrevue avec la municipalité pour étudier les modalités d'une remise en valeur du service postal. Le Conseil municipal a estimé ne pas avoir à intervenir dans des affaires commerciales d'une entreprise.

AMENAGEMENT DU TEMPS DE L'ENFANT

La municipalité a répondu à une enquête présentée par Mlle LIVET, Directrice de l'école, dans le cadre de l'aménagement du temps scolaire de l'enfant. Les

résultats ont été adressés à M^{le} LIVET pour information des commissions académiques.

LIGNE FRANCE TELECOM

France télécom doit installer dans un proche avenir, une ligne souterraine en fibre optique destinée à relier LE MANS et LAVAL. Cette ligne traversera en partie la commune de LOUVIGNE. Les propriétaires des terrains concernés seront prévenus en temps utile

CONTRAT EMPLOI SOLIDARITE

Pour faire face temporairement à une surcharge importante de travail en entretien des pelouses, fossés..... Le Conseil municipal a opté pour engagé une personne (Monsieur LEGRAND Daniel) en contrat emploi solidarité. Cette formule permet en effet de créer un emploi à temps partiel, temporaire sans charges supplémentaires importantes pour la commune.

DEGREVEMENT IMPOT FONCIER NON BATI

Le Conseil Municipal a décidé de dégrever pour l'année 1994, les jeunes agriculteurs bénéficiant de la dotation jeune agriculteur installé au cours de l'année 1993 de la taxe foncière non bâtie.

AGENCE POSTALE : CONTRAT DE TRAVAIL

Le contrat de travail de l'agent de bureau de l'agence postale est renouvelé pour une période 6 mois à compter du 3 juillet 1993

AGENT DE SERVICE : CONTRAT DE TRAVAIL

Le contrat de travail de Mme LEROYER, agent de service pour l'entretien de la salle de loisirs et de la mairie est reconduit pour un an à dater du 17 Juillet 1993.

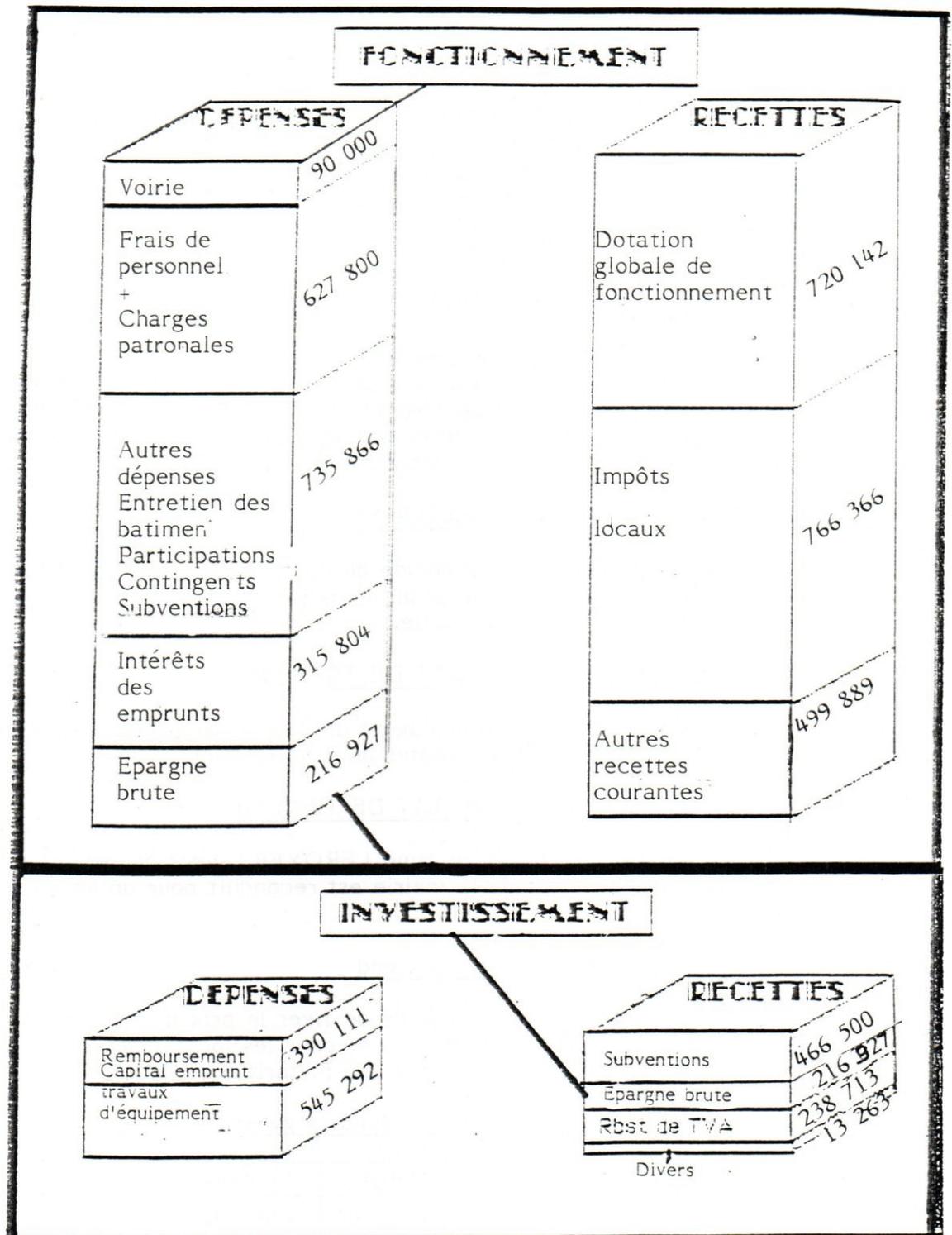
SALLE DE LOISIRS : tarifs week end

Le Conseil Municipal a décidé de fixer le prix de location pour week-end complet pour l'ensemble de la salle et pour les locataires extérieurs à la commune au prix de 2 500 F. tarif été, et 2 900 F. tarif hiver, à compter du 1er Juillet 1993.

COMPTE ADMINISTRATIF 1992 : Balance générale

LIBELLES	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Dépenses	3 747 547,00	3 095 973,50	456 301,98
Dépenses de fonctionne.	2 198 500,00	2 003 421,02	/
Dépenses Investissement	1 549 047,00	1 092 552,48	456 301,98
Recettes	3 848 355,00	3 313 994,43	489 502
Recettes fonctionnement	2 205 161,00	2 240 603,65	/
Recettes Investissement	1 643 194,00	1 073 390,78	489 502
Excédent global de clôture	100 808,00	218 020,93	251 220,95

BUDGET PRIMITIF 1993



PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS POUR 1993 : prévisions

- Acquisition de matériel informatique	40 000
- Voirie	257 000
- Batiments communaux	7 000
- Salle de loisirs (fin des travaux honoraires)	35 594

SUBVENTIONS 1993

Associaiton des Papillons Blancs	120
Association des Paralysés de France	100
Association des Amis de la Bibliothèque	100
Association des Infirmes moteurs cérébraux	120
Lutte contre le Cancer	250
La Prévention Routière	80
Association Valentin Haüy	80
Association des Myopathes	120
Comité Antituberculeux	150
Association des Sclérosés en plaques	150
Comité Cantonal d'ARGENTRE	500
Syndicat d'Initiative d'ARGENTRE	1 005
Association Intercommunale d'aide à Domicile	700
C.C.A.S. de LOUVIGNE	1 500
Ass. Sportive et Culturelle Louvigné	8 700
Association Sportive de Basket	1 500
Association Sportive de Tennis de Table	1 800
Comité des Fêtes	3 000
A.C.V.G.	100
Association des Parents d'Elèves	5 290
A.D.D.M. Laval	1 923
Comité de Jumelage	2 700
FDGPC ET ADPEA LAVAL	456
A.J.L. de Louvigné	1 500
<hr/>	
TOTAL.....	31 944
<hr/> <hr/>	

TAUX D'IMPOSITIONS 1993

Il a été décidé de maintenir les taux de l'année précédente, à savoir :

- taxe d'habitation	15,80 %
- taxe foncière batie	22,50 %
- taxe foncière non batie	37,50 %
- taxe professionnelle	11,00 %

INFORMATIONS

UTILES

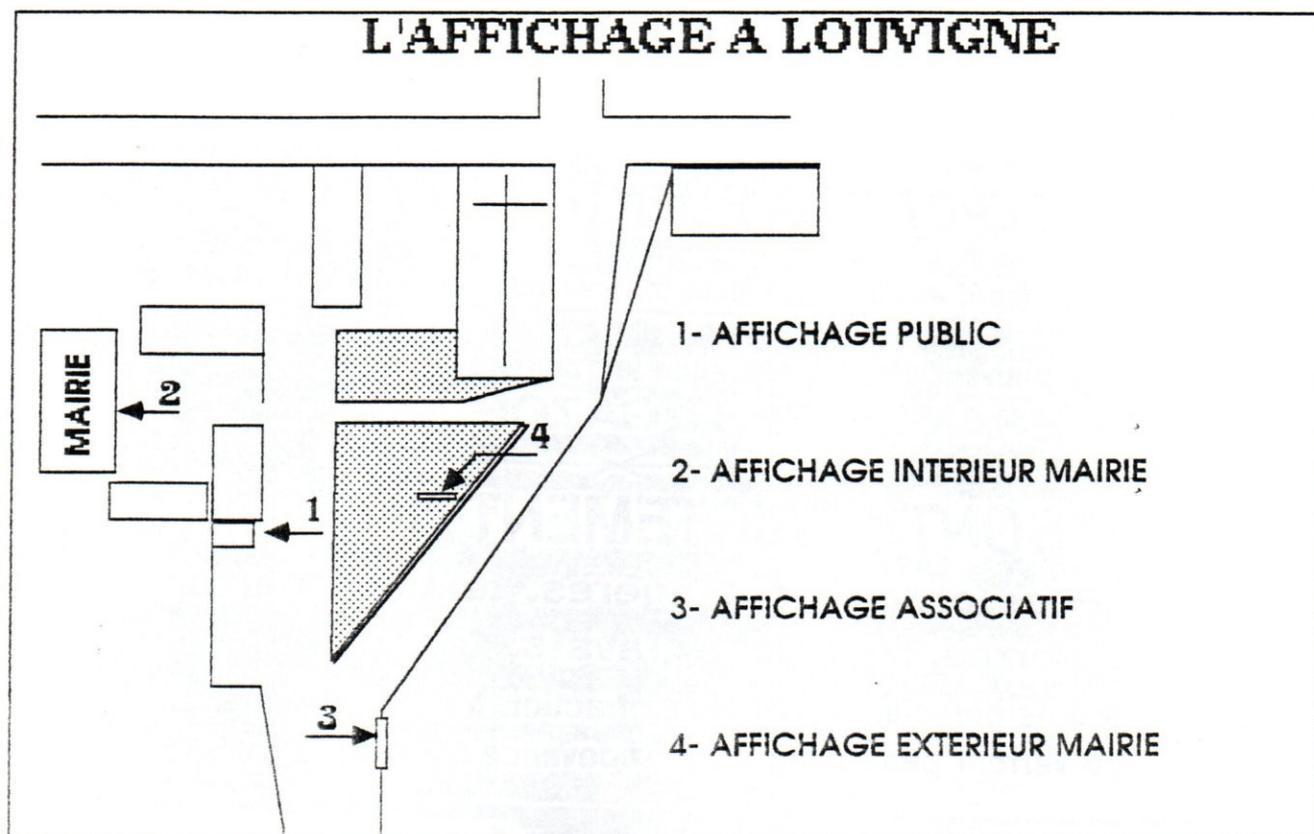
CONCESSIONS FUNERAIRES

Aux termes de l'article L 361-17 du code des communes, lorsque, après une période de trente ans, une concession a cessé d'être entretenue, le Maire peut constater cet état d'abandon et le porter à la connaissance du public et des familles. Si, trois ans après cet avis régulièrement effectué, la concession se trouve toujours en état d'abandon, le Maire a la faculté de saisir le conseil municipal qui sera appelé à décider si la reprise de la concession, même perpétuelle, doit ou non être prononcée. Le Conseil Municipal tranche en respect des conditions nécessaires prévues par la loi ou le code des communes.

Dans ce cadre précis, un inventaire des concessions est actuellement en cours d'élaboration à LOUVIGNE, afin de gérer au mieux les problèmes d'organisation, de fonctionnement ou d'entretien du cimetière.

Par ailleurs, la commune de Louvigné, par délibération en date du 13 Mai 1993, a décidé de déléguer la mission de service public du service extérieur des pompes funèbres à l'entreprise Normand de Meslay du Maine. La convention ne confère aucune exclusivité à cette entreprise, et porte sur l'ensemble des prestations et fournitures visées par la Loi du 8 Janvier 1993.

L'AFFICHAGE A LOUVIGNE



RAPPEL : BRUITS DE VOISINAGE

EXTRAIT DE L'ARRETE PREFECTORAL DU 26 MARS 1991

PROPRIETE PRIVEE

Article 5 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie mécanique out tout autre matériel ne peuvent être effectués que :

les jours ouvrables de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures 30 à 19 heures 30.

les samedis et mercredis de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures.

les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures

Article 6 : Les propriétaires et détenteurs d'animaux, en particulier les chiens sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

DÉPOT RÉGLEMENTÉ DE LA DOYÈRE

(Arrêté du Maire le 12-9-1989)

Ce dépôt est exclusivement réservé aux habitants de LOUVIGNE.

Ne peuvent être déposés que les matières suivantes :

- **BRANCHAGES - GAZON** (sans les contenants)

SONT STRICTEMENT INTERDITS :

- Les ordures ménagères, textiles, cartons,
verres, ferrailles, gravats, terre.

Toutes personnes prises en infraction à cette réglementation
se verront pénalisées d'une redevance.

ORDURES NON MÈNAGÈRES NON VÈGÈTALES

Mise à disposition d'une benne pour les habitants de Louvigné
Route d'Argentré

La semaine du 14 juillet 1993

La semaine du 15 août 1993

Vacances de la Toussaint

Vacances de Noël

Tout cela crée des contraintes dont le Conseil Municipal est conscient mais il compte vivement sur votre compréhension à tous et sur votre esprit civique.

LA
VIE
DES
ASSOCIATIONS

COMITE DES FETES

1993 est une année particulièrement riche en activités pour notre Comité.

Elle a débuté par l'après-midi des **VOEUX** avec le Club de l'Amitié, auquel étaient également conviés tous les nouveaux habitants de la commune. Remerçons les d'avoir répondu aussi nombreux à notre invitation. C'est une expérience que nous renouvellerons volontiers.

SOIREES CABARET

Les 13 et 20 février, nous avons eu le plaisir de jouer à guichets fermés devant un public qui nous a portés tout au long de ces soirées par ses chaleureux applaudissements, ses fous rires et même ses silences pour partager nos émotions.

Merci à tous ceux qui ont participé d'une façon ou d'une autre à ce spectacle, qu'ils soient membres ou non du Comité, comme le Club de l'Amitié, conjoints ou conjointes, tous ceux qui ont quelquefois travaillé dans l'ombre mais qui sont les maillons indispensables à ce que nous pouvons appelé une réussite.

D'ailleurs, pour répondre à la nombreuse demande, trois nouvelles soirées sont prévues les **27 NOVEMBRE, 04 DECEMBRE** et **11 DECEMBRE 1993**.

FETE COMMUNALE

Pour cette fête, nous avons inauguré un nouveau style de manifestation en invitant toutes les Associations à coopérer à la préparation et à la réalisation des Joutes Inter-Associations de LOUVIGNE.

Si le quartier " A " (résidences de l'Angelière et de la Porte, routes de Parné et d'Argentré) a remporté le challenge, il n'en reste pas moins vrai que les véritables gagnants sont tous les habitants de LOUVIGNE qui ont participé en tant qu'acteurs ou spectateurs. Une mention spéciale est attribuée au quartier de la campagne pour sa prestation surprise.

Tout cela donne envie de s'entraîner pour l'année prochaine. L'entraînement commence dès maintenant par un **TOURNOI DE PETANQUE** gratuit le **VENDREDI 23 JUILLET 1993** à **20 HEURES** sur le terrain habituel.

Le concours se déroulera en doublettes 3 boules, avec le co-équipier de votre choix. Buvette à prix coûtant.

SOIREE CASSOULET

La traditionnelle soirée choucroute qui se déroulait à SOULGE est remplacée par une **SOIREE CASSOULET PERIGOURDIN** le **SAMEDI 25 SEPTEMBRE** à **20 HEURES** à la **SALLE DES LOISIRS DE LOUVIGNE**.

Tarif 70 F pour les adultes
 40 F pour les enfants jusqu'à 14 ans dans l'année

Possibilité d'assiette anglaise au même tarif.

Les tickets seront à acheter au café " Chez Colette " ou à l'épicerie MESLET.

LE COMITE VOUS SOUHAITE UN BON DEUXIEME SEMESTRE EN SA COMPAGNIE.

RELAIS

Le 25 avril dernier, lors d'une sympathique réunion, le Comité des Fêtes a tenu à remercier Jean **MOUSSAY** pour les 10 années de bénévolat au service de tous pour la location ou le prêt de tables, chaises et vaisselle. Sa disponibilité, son sens de l'accueil, sa serviabilité n'ont échappé à personne. Nous avons tenu à le souligner en lui remettant le diplôme et la médaille d'honneur de l'Union Départementale des **Organisateurs de Manifestations**, sans oublier d'y associer son épouse, Marthe, qui l'a bien souvent épaulé.

Marcel GOUGEON, à qui nous souhaitons une aussi longue carrière, a pris maintenant le **RELAIS**.



ASSOCIATION SPORTIVE DE LOUVIGNE

SECTION FOOTBALL

- "Montée de l'équipe fanion "

Chapionne aux intergroupes de Promotion et 1ère Division

Très bonne saison de l'équipe A qui obtient l'accession en 1ère division du District

L'entraîneur a su motiver ses joueurs si bien qu'ils n'ont perdu aucun match retour

Meilleur attaque du championnat : 70 buts marqués dont environ 30 chacun à

mettre à l'actif de Philippe FORTIN et Antony GENDRON

A noter que de nombreux jeunes ont pu opérer dans cette équipe.

- L'EQUIPE B : n'a pu assurer son maintien que lors de la dernière rencontre ; il faut dire qu'elle était tributaire de l'Equipe A étant donné les circonstances de la montée

- L'EQUIPE C : très bien emmenée par Denis FOLLIOT a fait un brillant parcours en obtenant la 4ème place.

- L'EQUIPE CADET : finit également 4ème en Division supérieure

- L'EQUIPE MINIME : termine 9ème avec malheureusement un effectif trop réduit certains matchs.

Beaucoup de mérite au responsable Alain ROCTON qui a réussi à maintenir cette équipe au niveau supérieur.

- LES EQUIPES : PUPILLE : encadrée par Daniel HAQUIN et André ABIVIN

POUSSIN : encadrée par Loïc LOLLIVIER et Jean-Yves MENARD
ont réalisé une saison honorable

Autre satisfaction : La sélection du pupille 2ème année Jérôme
SEGRETAIN à un stage du CREPS de LAVAL dirigé par Jean
ALMAZAN

- LES VETERANS : ont su se faire plaisir toute la saison sous la direction de Gilles DELOFFRE

- OBJECTIFS POUR LA PROCHAINE SAISON : Montée des équipes B et C
L'entraînement pour la saison 93 94 reprendra le dimanche 8 AOUT 1993 à
9 heures 30 au CRAPA DU BOIS DE L'HUISSERIE.

Bonnes vacances à Tous





SECTION BASKET

L'assemblée générale de l'Association Sportive de Basket s'est tenue le samedi 26 Juin 1993.

Le bilan sportif s'est avéré positif. L'Equipe de benjamines s'est classée 2ème de la 1ère phase du championnat et 3ème seconde phase, après avoir déclaré forfait contre l'équipe de Mayenne pour mauvais temps.

Les jeunes mini-poussines se sont familiarisées avec le basket, et, ont disputé le tournoi des mille pattes à Saint Berthevin, tout comme les benjamines.

Le bilan financier est également positif grâce à la bonne gestion de la trésorière Madame GOUYER, il est alimenté par une subvention communale de 1 500 F.

Pour la saison 93/94 2 équipes seront engagées, une poussine, une benjamine, l'entraînement et l'encadrement seront assurés par Michel COUTARD, Christelle ROUSSELET, Mme CHESNEAU et Sophie ROUSSEL.

Le Bureau avec l'arrivée de nouveaux membres à savoir : Madame ABIVIN - Madame CHESNEAU et Madame NZET devient le suivant :

Présidente	: Mme ABIVIN
Secrétaire	: Mme COUTARD
Trésorière	: Mme GOUYER
Membres	: Mme CHESNEAU - Mme LEDUC -

Mme NZET - Mme ROUSSEL - Mme ROUSSELET.

Bonnes vacances à Tous.

Le Bureau

SECTION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Après avoir assuré les cours pendant 2 ans Madame PERAIS nous quitte. Elle sera remplacée par une nouvelle monitrice dès la rentrée le Lundi soir : Date de reprise, horaires et montant, vous seront communiqués ultérieurement.

Bonnes vacances sportives

Le Bureau

VIÊT VÔ ĐẠO

ARTS MARTIAUX VIETNAMIENS

越
武
道



Cours : LUNDI de 18h à 21h.

MERCREDI de 18h à 21h.

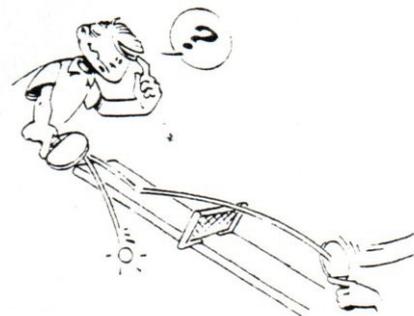
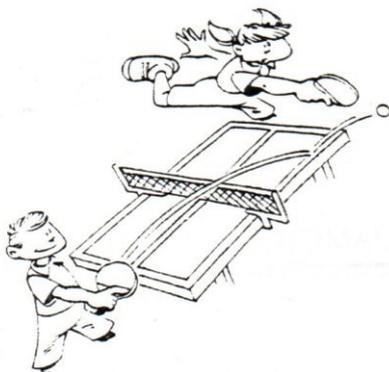
à la SALLE DES FÊTES DE LOUVIGNÉ

Cours effectués par un Ceinture Noire 1^{er} DANG.
de L'Union Française de VVD.

Pour tous Renseignements s'adresser aux Heurs de cours



MARC IDOUY



La saison 92/93 s'est bien déroulée l'équipe des adultes termine 4 7me de leur groupe et les jeunes se sont bien défendus pour leur première année

L'Association du tennis de table souhaite maintenir les deux équipes pour 1993 - 1994.

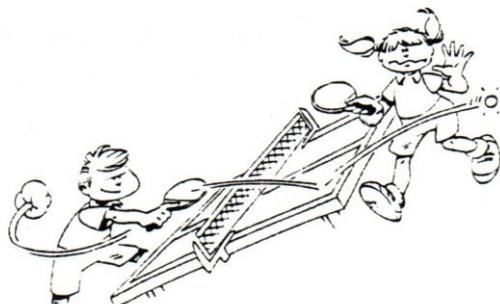
BONNES VACANCES

Le Bureau

Président : BEZIER Roland tél. : 43 37 37 98

Trésorier : GUESDON Joël Place Saint Martin

Secrétaire : MOREAU André tel. : 43 90 92 48



COMITE DE JUMELAGE

A l'heure de la mise en page de ce bulletin, une délégation d'une quarantaine de personnes de LOUVIGNE se rendra à BABENHAUSEN pour la confirmation du JUMELAGE entre les trois communes :

BABENHAUSEN - LOUVIGNE - ARGENTRE



CLUB DE L'AMITIE

Le Club de l'Amitié remercie les participants à son concours de belote ainsi qu'au bal du mois d'Avril et souhaite une présence nombreuse à leurs prochains bals du 29 Juin et 29 Août 1993.

Il a été prévu deux sorties à :

- JUBLAINS avec repas à Maupoirier (élevage de cerfs) le 29 Juillet
- QUEBRIAC le 1er Octobre visite du musée d'animaux naturalisés et du centre équestre suivie également d'un repas.

Inscrivez-vous auprès des responsables.

Bonnes Vacances.

Le Bureau



ASSOCIATION DES JEUNES DE LOUVIGNE

L'association des jeunes vous remercie pour votre accueil lors de sa vente de croissants, vente qui sera certainement renouvelée.

Nous vous invitons également à participer nombreux cette année à la Saint Sylvestre que nous organisons.

Les personnes (+ 15 ans) souhaitant adhérer à l'association peuvent contacter le plus rapidement le Président du Bureau : Anthony ROUSSELT tél. 43 37 32 76



Le Bureau

CALENDRIER DES FÊTES

1993

- 29 août : Bal du Club de l'Amitié
25 Septembre : Soirée cassoulet Comité des Fêtes
23 Octobre: Classes 3
20 Novembre : Soirée de l'A.P.E. de Louvigné
27 Novembre }
4 décembre } Soirée Cabaret Comité des Fêtes
11 Décembre }
31 Décembre : Saint Sylvestre A.J.L

1994

- 8 janvier : Cérémonie VOEUX : Comité des Fêtes et Club de l'Amitié
26 Février : Club de l'Amitié : concours de belote
11 Mars : A.F.N. : concours de Belote
26 Mars : ECOLE : Loto
19 Avril : Club de l'Amitié : Bal
4 et 5 Juin : Fête communale
19 Juin : Fête de l'Ecole
28 Juin : Club de l'Amitié : Bal
11 Septembre : Club de l'Amitié : Bal
24 Septembre : Comité des Fêtes : Soirée
19 Novembre : A.P.E soirée
31 Décembre : Saint Sylvestre

